



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVI)/3 Rev.1
7 octobre 2022

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 7 au 11 novembre 2022
Yokohama (Japon) (en hybride)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de quatre (4) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que deux autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Douze (12) projets approuvés restent en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en trois catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Période d'approbation: Version originelle: premier semestre 2008
Rev. 5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation jusqu'au 31 janvier 2022 (NOLF.20-0020)
Seconde prorogation jusqu'au 31 janvier 2023 (NOLF.21-0074)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil a de nouveau présenté la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement pour une durée de 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été dûment signé en décembre 2015. L'agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir à nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en août

2017. En raison de la pandémie de Covid-19 qui perdure depuis avril 2020, la durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de janvier 2023.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase du projet PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements suscités par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis la cinquante-cinquième session du Comité, les principales avancées du projet concernent essentiellement les aspects suivants:

- L'équipe du projet a présenté le concept général du projet et les outils informatiques GDF à une quarantaine d'employés des agences environnementales de plusieurs états de la région amazonienne en février et mai 2022. Une présentation détaillée de l'outil BOManejo, qui facilite la planification des activités d'exploitation forestière, a été effectuée.
- Une formation sur l'installation et l'inventaire des parcelles permanentes dans la forêt domaniale AMAPÁ, une zone sous la concession forestière de la société TW FOREST, a été organisée. Cette formation portait sur la mise en place de placettes permanentes, l'inventaire forestier des essences et la préparation des données pour le traitement dans le logiciel MFT.
- Une «Formation en identification botanique appliquée à la gestion forestière» a été dispensée dans la forêt domaniale de Tapajós (Belterra-Pará) en mai 2022. Les participants étaient 18 gestionnaires de forêts communautaires liés à la coopérative mixte *Flona do Tapajós* (COOMFLONA) qui compte actuellement 269 membres chargés de la gestion d'une superficie d'environ 83 000 hectares, subdivisée en trois unités forestières de gestion agréées.
- Les initiatives de gestion communautaire ont été au centre du projet, bien qu'il soit également important d'inclure les concessionnaires. Ces derniers mois, en partenariat avec l'IFT, deux développements communautaires supplémentaires ont été inclus dans le programme, un dans le Resex Arioca Pruanã (bas Tocantins) et un autre dans le Resex Mapuá sur l'Ilha de Marajó.
- L'équipe du projet a pris une part active au partage des enseignements et expériences de la mise en œuvre des activités de terrain lors de nombreuses manifestations, y compris le Dialogue national sur la foresterie et le Forum forestier de l'Amazonie, avec des activités convergeant avec l'Agenda positif pour la gestion durable des forêts.
- Une affiche de projet a été présentée lors de l'exposition d'affiches du XV^e Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Séoul, en Corée, en mai 2022. Le titre de l'affiche était «Initiatives communautaires de production de bois forestier en Amazonie brésilienne: un effort conjoint impliquant les communautés traditionnelles et un long engagement collaboratif multi-institutionnel de long terme».

La reprise complète des travaux de terrain qui était escomptée a été retardée en raison de la longue période de Covid-19. La réunion finale du Comité de pilotage du projet devrait avoir lieu en décembre 2022 avec la participation des parties prenantes concernées pour examiner la mise en œuvre des activités restantes en vue d'achever le projet au début de 2023.

(2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 668 313

Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de PNG:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée en octobre 2014 Rev.2 approuvée en avril 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	Mars 2020 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 mai 2023 (NOLF.22-0037)		

La troisième révision de la proposition de projet a été approuvée en mars 2017, moyennant un budget réduit, par le biais de la procédure électronique d'approbation et le financement a été obtenu en 2017. L'accord de projet en régissant l'exécution a été dûment signé en février 2019 au terme d'une consultation prolongée avec le procureur compétent en PNG et autres institutions. L'Agence d'exécution a pris les dispositions administratives nécessaires au commencement du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et de l'Administration forestière de PNG. Suite aux dispositions ainsi prises, le projet a démarré en mars 2020.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Cadre d'action pour le changement climatique et la foresterie (2009-2015) de l'Autorité forestière de PNG qui souligne la nécessité d'adopter une démarche multipartite de la programmation de la gestion forestière villageoise qui mobilise les propriétaires forestiers coutumiers à l'échelon local et valorise la capacité des institutions publiques à l'échelon national. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être reproduit en permanence à l'avenir.

Le projet livrera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques de gestion forestière communautaire aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

Depuis la cinquante-cinquième session du Comité, les principales avancées du projet, dans un contexte de pandémie de Covid-19, ont été enregistrées dans les domaines suivants:

- Le rapport d'audit financier pour 2021 a été soumis le 20 mai 2022 et approuvé par l'OIBT le 22 juin après réception des preuves de paiement à quatre partenaires locaux du CFM. Le 3e plan d'opération annuel a été approuvé avec une prolongation supplémentaire sans frais jusqu'en mai 2023.
- Un nouveau chef de projet a été engagé pour la période de janvier 2022 à mai 2023. Les modalités de mise en œuvre du projet ont été préparées pour la période de juin 2022 à mai 2023, y compris les formulaires de suivi aux niveaux local et national pour la collecte de données mobiles sur la plateforme KoBoToolbox.
- Produit 1: Les fiches d'orientation n° 1 à 5 ont été rédigées sur les cinq sujets sur lesquels des données sont recueillies et partagées avec les partenaires locaux de la province de la Nouvelle-Bretagne orientale pour obtenir leurs observations.
- Output 2: La fiche d'orientation n° 6 a été rédigée pour la politique nationale d'utilisation durable des terres (objectif E) et partagée avec les partenaires locaux de la province de la Nouvelle-Bretagne orientale obtenir leurs observations.

- Produit 3: La plateforme KoBoToolbox a été configurée pour permettre aux partenaires CFM d'accéder librement aux formulaires d'enquête à l'aide de l'application mobile KoBoCollect et aux rapports d'enquête à l'aide du site Web KoBoToolbox.
- Produits 3 and 4: Le kit d'outils des forestiers communautaires a été assemblé sur Google Drive pour que les partenaires CFM puissent accéder librement aux versions PDF des ressources du projet (par exemple, formulaires d'enquête, rapports d'enquête, fiches d'orientation et documents de référence).

Le projet a été réactivé avec succès vers la fin de la période couverte par le présent rapport, à la suite de l'approbation par l'OIBT du rapport d'audit financier pour 2021, du 3^e plan d'opérations annuel avec la prorogation sans rallonge budgétaire et de l'engagement d'un nouveau chef de projet.

Le modèle communautaire de cartographie de la propriété foncière et de système d'évaluation des ressources forestières qui a été développé par le projet – le kit d'outils des forestiers communautaires – doit continuer à être testé sur le terrain aux niveaux local et national, avant d'être présenté lors d'un atelier national au cours du prochain trimestre. Les activités de formation, de planification des affectations des terres et de diffusion de l'information suivront ensuite.

(3) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	480 758
Budget de l'OIBT:			\$EU	417 558
Gouvernement de la Rép. de Corée:	\$EU	267 557		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000		
Gouvernement du Japon:	\$EU	50 000		
Gouvernement du Cambodge:			\$EU	63 200

Agence d'exécution: Administration des forêts, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en août 2017
Rev.2 approuvée en février 2021

Date de lancement et durée: Octobre 2021 / 36 mois

Ce projet a été approuvé au cours du cycle des projets de 2017. Il a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018. Des financements supplémentaires ont été annoncés par la République de Corée (167 557 \$EU) et par les États-Unis (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, et par les États-Unis (50 000 \$EU) et le Japon (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-sixième session du CIBT en novembre 2020. L'agence d'exécution a révisé le descriptif de projet approuvé sur la base des fonds du projet disponibles et il a été approuvé en février 2021. Suite à la signature en juin 2021 de l'Accord de projet régissant son exécution et de la finalisation de toutes les dispositions administratives relatives à sa mise en œuvre, dont la désignation du personnel du projet, l'agence d'exécution a commencé les activités du projet en octobre 2021.

Le projet a pour objectif d'encourager le développement durable du Programme forestier communautaire (CFP) par la diversification des moyens d'existence des communautés locales en appui à la mise en œuvre effective de la GDF au Cambodge en vue de favoriser la GDF communautaire et de réduire la pauvreté dans les communautés locales. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations

forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

Au cours de la première année, la mise en œuvre du projet a donné lieu à de nombreuses réalisations, qui sont les suivantes: i) examen et révision du Manuel existant pour la préparation du Plan de gestion et de développement des forêts communautaires; ii) évaluation du couvert forestier dans les provinces de Kratie et de Monduliri; iii) mise en œuvre d'un projet pilote de petits fonds d'amorçage remboursables de avec quatre forêts communautaires; iv) organisation d'un atelier national de validation et de vulgarisation des lignes directrices pour la préparation des plans de gestion et de développement des forêts communautaires et l'enregistrement des forêts privées; et v) organisation de nombreuses réunions avec les parties prenantes et les autorités locales pour lutter contre les activités illégales dans les forêts communautaires, et sensibilisation et délimitation des forêts communautaires

La première réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) s'est tenue dans la salle de réunion de la foresterie communautaire de Phnom Torteung, province de Kratie, le 7 août 2022. Les huit recommandations et décisions suivantes ont été formulées lors de la réunion: i) préciser les capacités à développer; ii) hiérarchiser les problèmes à traiter; iii) planifier le réinvestissement du solde de la première année; iv) coopérer avec la police pour prévenir les activités illégales dans la forêt; v) promouvoir le rôle du Département des forêts, par exemple avec l'élaboration d'une nouvelle loi forestière; vi) coopérer étroitement avec les départements de l'administration forestière au niveau des cantons; vii) explorer les moyens de développer l'économie locale à travers les forêts; et viii) préparer le deuxième plan annuel d'opération (PAO) reflétant le résultat de la réunion. En septembre, l'agence d'exécution a soumis le deuxième PAO axé sur le renforcement des capacités et les patrouilles en vue de prévenir les activités forestières illégales en déterminant les mesures et moyens permettant de renforcer la coopération forestière communautaire entre les communautés locales, la police locale et l'agence forestière locale.

(4) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	422 165
Budget de l'OIBT:	\$EU	335 765
Gouvernement du Costa Rica:	\$EU	86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie /Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Première approbation: septembre 2018
Seconde approbation: novembre 2020

Date de lancement et durée: Juin 2022 / 36 mois

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2018 via le système d'approbation électronique et sa validité a été prolongée en novembre 2020 pour 20 mois supplémentaires. Le projet a été partiellement financé à hauteur de 100 000 \$EU grâce à la généreuse contribution des États-Unis d'Amérique lors de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et sa validité a été prorogée en novembre 2020 pour une durée de 20 mois. Un financement supplémentaire de 235 765 dollars EU a été annoncé par le Japon lors de la cinquante-septième session du CIBT en novembre 2021. Avec le montant total de 335 765 dollars EU obtenu par le Secrétariat de l'OIBT, le projet peut démarrer ses activités. L'accord de projet a été signé par toutes les parties en avril 2022 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été effectué en juin 2022.

L'objectif de développement du projet est de répondre aux besoins des communautés costariciennes par le reboisement commercial. Le projet vise spécifiquement à accroître la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica à travers le développement et l'expérimentation d'un système efficace de financement du reboisement qui favorise la gestion des plantations forestières dans le pays, augmente leur productivité en mètres cubes à l'hectare par an et développe des produits du bois à haute valeur ajoutée en vue d'améliorer les revenus des producteurs forestiers.

Depuis le début de l'exécution du projet et conformément au dernier rapport mensuel sur son déroulement, l'avancement de sa mise en œuvre peut être principalement résumé comme suit:

- L'agence d'exécution a engagé des consultants externes compétents en appui à l'équipe de mise en œuvre du projet et a lancé le processus d'achat des véhicules, des équipements et des matériaux nécessaires à son exécution
- Les campagnes de consultation et de sensibilisation ont été initiées par l'agence d'exécution afin d'assurer l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet à travers un processus participatif, y compris les organisations forestières travaillant sur le reboisement au Costa Rica.
- Des réunions avec des organisations forestières ont été initiées pour réunir les informations existantes nécessaires à la préparation d'un projet de protocole de travail pour l'inventaire forestier et la cartographie des sites en vue de tester la provenance des semences en coordination avec le Centre de recherche CATIE situé à Turrialba, au Costa Rica, en lien avec la création de plantations forestières compétitives au Costa Rica.
- Les essences concernées pour lesquelles il a déterminé qu'elles nécessitaient une amélioration génétique ont été identifiées pour les besoins des activités de reboisement sur le site du projet.
- La liste des possibles produits bois à haut potentiel et faisant l'objet d'une forte demande au Costa Rica est en cours de préparation en collaboration avec les principales parties prenantes impliquées dans les activités de reboisement au Costa Rica.

L'agence d'exécution du projet PD 849/17 Rev.2 (F) n'a pas été formée à la mise en œuvre du système de suivi en ligne de l'OIBT, aux fins de transmettre les rapports. Par conséquent, tous les rapports (faits saillants mensuels, flux de trésorerie et états financiers connexes, rapports d'avancement, plan annuel d'opérations, etc.) doivent être soumis au Secrétariat de l'OIBT par courrier électronique sous forme de pièces jointes (en versions Word et PDF).

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION**(1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie) – Phase I**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	492 014
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
Gouvernement de la Rép. de Corée	\$EU	250 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	11 424
Sinarmas Forestry & Partners		\$EU	230 590

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestier, Agence de la recherche, du développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au premier semestre 2014
Rev.2 approuvée en avril 2016
Rev.3 approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie en accord avec les règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et un montant additionnel de 150 000 \$EU (République de Corée) a été annoncé au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019. L'agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé pour l'articuler en une Phase I et une Phase II, en tenant compte du fait que les fonds du projet étaient disponibles pour mise en œuvre immédiate. La Phase I a été approuvée en septembre 2021 dans le cadre de la procédure de non-objection en ligne de 2021. Le second projet d'accord d'exécution régissant la Phase I a été transmis à l'Indonésie en avril 2022 et est toujours en cours d'examen par le Ministère de l'environnement et de la foresterie. Le projet sera mis en œuvre dès que toutes les formalités administratives seront terminées, y compris la signature de l'accord de projet et la désignation du coordinateur du projet.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits escomptés sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats encouragés entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégrée, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(2) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,358 783
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 083
Ville de Bâle, Suisse	\$EU	200 000	
Fonds Bruno Manser	\$EU	200 000	
Gouvernement du Japon	\$EU	100 000	
Non préaffectés	\$EU	56 083	
Gouvernement de la Malaisie:		\$EU	802 700
Agence d'exécution:	Département forestier du Sarawak		
Période d'approbation:	Rev.2 approuvée en octobre 2020 Rev.3 approuvée en octobre 2022		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 24 mois		

Ce projet a été approuvé en octobre 2020. Le Fonds Bruno Manser et la ville de Bâle, en Suisse, ont chacun annoncé un financement de 200 000 \$EU (400 000 \$EU au total). En outre, des fonds supplémentaires ont été apportés par le Japon, les États-Unis d'Amérique et le Fonds pour le Partenariat de Bali au cours de la cinquante-septième session du CIBT en décembre 2021. L'agence d'exécution a révisé le descriptif de projet dans le but de mettre en oeuvre les activités de terrain sur la base du financement obtenu. Ce descriptif de projet révisé a été approuvé en octobre 2022 dans le cadre d'une procédure de non-objection. Le projet d'accord régissant l'exécution du projet a été transmis en octobre 2022 au Ministère malaisien des plantations industrielles et des produits de base. Le projet démarrera dès que l'accord de projet aura été parachevé.

En 2010, 18 communautés Penan du Haut Baram ont mis en place une surface forestière appelée le «Parc Penan de la paix» (PPP) afin de surmonter de difficiles problèmes liés au régime foncier et d'améliorer leurs moyens d'existence. Le PPP couvre une surface de quelque 283 500 ha constituée de forêt primaire, de forêt surexploitée, de forêts secondaires, d'implantations humaines et de terres agricoles. Il est situé dans le Haut Baram, dans le Cœur de Bornéo au Sarawak et entre l'Aire de conservation transfrontière de biodiversité du Parc national de Pulong Tau (Sarawak) et le Parc national de Kayan Mentarang (Kalimantan oriental). Quatre communautés ethniques vivent dans le PPP, les Penan dans 18 villages, les Kenyah dans six villages, les Kelabit dans un (1) village) et les Saban dans le village de Long Banga où vivent aussi quelques Kelabits. La forêt du PPP est concédée depuis le début des années 80 à cinq sociétés d'exploitation forestière du bois pour la production de bois. L'exploitation forestière y a suscité d'intenses contestations, en particulier de la part des communautés Penan, qui ont érigé des barrages pour empêcher les opérateurs d'y entrer et éviter qu'une zone centrale de 79 000 ha de forêt primaire ne soit coupée. Leurs actions ont attiré l'attention de la communauté internationale et d'organisations non gouvernementales.

L'objectif de développement du projet est de «gérer le massif forestier du Haut Baram dans l'optique de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique au bénéfice des communautés locales». Son objectif spécifique consiste à «valoriser la transformation rurale par la conservation et le développement durable dans le cadre d'une bonne gouvernance». Un plan de gestion intégrée sera élaboré à travers trois produits afin de réaliser les aspects suivants: i) la base de la ressource forestière est suffisamment sécurisée et les menaces sensiblement réduites, ii) une gestion et une utilisation intégrées des terres sera appliquée dans le cadre du zonage, iii) un dispositif institutionnel pluripartite sera créé pour le développement de l'UBFA, et iv) des modèles de développement économique durable seront introduits et démontrés en accord avec le programme de transformation rurale (RTP) du gouvernement.

C. PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.3 (F) **Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie) – Phase II**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	380 246
Budget de l'OIBT:	\$EU	248 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	6 272
Sinarmas Forestry & Partners	\$EU	125 820

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestier, Agence de la recherche, du développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au premier semestre 2014
Rev.2 approuvée en avril 2016
Rev.3 approuvée en octobre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 12 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et a par la suite été révisé pour être articulé en deux Phases, en prenant en compte le fait que les fonds étaient disponibles pour mise en œuvre immédiate. La Phase I est axée sur le renforcement du cadre de planification et des capacités institutionnelles de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR), tandis que la Phase II vise à favoriser les partenariats entre les parties prenantes clés dans la gestion opérationnelle de la GSK-BR. La Phase I devrait démarrer ses activités à la fin de 2022 suivant un plan échelonné sur deux années, la Phase II étant en attente de son financement.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace.

(2) PD 723/13 Rev.2 (F) **Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	487 762
Budget de l'OIBT:	\$EU	459 962
Gouvernement du Myanmar:	\$EU	27 800

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au deuxième semestre 2013
Rev.2 approuvée au premier semestre 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des instituts nationaux du Myanmar, et plus particulièrement de l'Institut de recherche forestière en matière de recherche de la biodiversité en sa Phase I, tout en favorisant la coopération transfrontière entre le Myanmar et la Thaïlande au cours de la Phase II. Le projet révisé a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de 2015. La mise en œuvre de l'Étape 1 de la Phase I a démarré en mars 2018 pour se terminer en mars 2020. L'exécution de l'Étape 2 de la Phase I est en attente de financement.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place; et iii) la participation des parties prenantes locales et les moyens d'existence des communautés riveraines tributaires des forêts dans les zones de conservation transfrontière de la biodiversité sont renforcés. Au niveau national, le projet contribuera à mettre en place des programmes et des activités de conservation transfrontière de la biodiversité qui pourront être renforcés d'autant dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG:	\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, FCG) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au premier semestre 2015
Rev.3: approuvée au premier semestre 2017
Rev.4: approuvée au deuxième semestre 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé

qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme nouvelle AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une ultime fois et approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Secrétariat de l'OIBT a proposé de rendre compte du projet PD 765/14 Rev.4 (F) Phase I sous le point de l'ordre du jour du Comité «Projets achevés» lors de sa cinquante-sixième session en 2022, car le rapport d'achèvement a été soumis après la date de finalisation des documents du Comité dus à plusieurs membres de l'équipe projet directement impactés par la pandémie de Covid-19. La phase II du projet commencera, si elle est financée, après l'achèvement de la phase I.

(4) PD 808/16 Rev.4 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	828 718
Budget de l'OIBT:	\$EU	566 488
Gouvernement de Côte d'Ivoire:	\$EU	262 230

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en septembre 2019
Rev.4: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de sensibilisation aux risques des feux, certaines pratiques occasionnant des feux de forêt sont courantes dans la région, à savoir la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la transhumance qui sont une véritable menace pour cette essence. Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture ou de connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement, ce alors même qu'actuellement, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de maintenir et de densifier le couvert végétal de cette essence à usages multiples qui est menacée de disparition.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(5) PD 818/16 Rev.4 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	827 058
Budget de l'OIBT:	\$EU	311 864
CIMA – Cordillera Azul:	\$EU	364 954
Autres sources:	\$EU	150 240

Agence d'exécution:	Centre de conservation, de recherche et de gestion des aires naturelles – Cordillera Azul [<i>Centro De Conservación, Investigación Y Manejo De Areas Naturales – Cordillera Azul (Cima Cordillera Azul)</i>]
Période d'approbation:	Rev.3: Approuvée en septembre 2019 Rev.4: Approuvée en septembre 2021
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

Ce projet est en accord avec les objectifs nationaux assortis d'actions concrètes, dans le cadre des engagements pris par le Pérou et de ses politiques nationales en matière de restauration, de conservation et d'utilisation durable des forêts au bénéfice de sa population. Le site du projet se situe dans la zone tampon du Parc national Cordillera Azul (PNCAZ) et vise à mettre en place la gestion durable et la restauration des forêts du bassin du Cushabatay et des zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Le projet est conforme aux priorités stratégiques de l'OIBT et en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD) 15.2 et 15.3 ainsi qu'aux Objectifs d'Aïchi 5 et 15.

Il contribuera ainsi à restaurer la biodiversité dans ce secteur de la vaste zone tampon du PNCAZ et améliorera la qualité de vie des communautés du bassin du Cushabatay et zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Son objectif spécifique est de restaurer et de gérer en mode durable les forêts du bassin du Cushabatay et les zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Les produits escomptés du projet sont: i) les principales parties prenantes économiques (producteurs de bois, agriculteurs et investisseurs) font concorder leurs intérêts et mettent en œuvre une vision pour l'utilisation durable de la forêt et sa biodiversité; ii) la capacité technique des principales parties prenantes en matière de gestion et de restauration des forêts est renforcée; et iii) des stratégies et modèles de restauration et de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(6) PD 890/18 Rev.3 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	746 081
Budget de l'OIBT:	\$EU	575 833
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	170 248

Agence d'exécution:	Société de développement des forêts (SODEFOR)
Période d'approbation:	Rev.2: Approuvée en septembre 2019 Rev.3: Approuvée en septembre 2021
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

Les forêts classées de la zone nord de la Côte d'Ivoire (région du Tchologo dont le chef-lieu de région est Ferkessedougou), et plus précisément celle de Bandama supérieur, se trouvent dans un état de dégradation avancée due aux effets conjugués des feux de brousse incontrôlés, de la culture extensive sur brûlis (qui constitue la pratique agricole courante), de l'élevage extensif et de la transhumance des animaux.

Aussi, la forte demande en bois-énergie des populations a-t-elle conduit à une exploitation anarchique de ce produit dans cette forêt. Le présent projet vise à réhabiliter la forêt classée de Bandama supérieur de manière inclusive en atténuant considérablement la demande de bois de feu, en renforçant sa capacité de production en bois d'œuvre et en intégrant les besoins de pâturage et points d'eau permanents des éleveurs transhumants de bétail. Enfin, le projet vise à vulgariser les nouvelles technologies d'économie d'énergie auprès des ménages afin de réduire leur consommation de bois de feu et de charbon de bois.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(7) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,096 115
Budget de l'OIBT:	\$EU	509 040
Gouvernement de la Malaisie:	\$EU	587 075

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et a été partiellement financé en juin 2022 (121 903,50 \$EU de l'Australie). Le projet attend actuellement des fonds supplémentaires pour sa mise en œuvre. Si le projet obtient au moins 200 000 USD supplémentaires, l'agence d'exécution pourra démarrer le projet sur la base d'un budget révisé.

L'Aire de conservation de Sungai Menyang (SMCA) située dans le sud-ouest du Sarawak, qui couvre environ 14 000 ha, est occupée par une communauté Iban implantée il y a 33 ans, en 1985, suite à la construction du barrage hydroélectrique de Batang Ai, qui compte environ 500 habitants vivant de manière permanente dans six maisons communautaires (*longhouse*). En lisière de la SMCA se trouve le Parc national de Batang Ai (24 000 ha) où vivent plus de 300 orangs-outangs. Au cours des deux dernières décennies, l'animal est sorti du parc national pour dévaster les cultures fruitières, causant des dommages importants aux agriculteurs Iban. Une étude récente a recensé la présence de 87 individus dans la SMCA.

L'objectif de développement du projet consiste à valoriser la conservation de la biodiversité et la transformation de l'économie rurale. L'objectif spécifique est d'améliorer les moyens d'existence des communautés par l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Ces objectifs seront réalisés à travers trois produits. Le Produit 1 étudiera comment sécuriser la base de ressource de la forêt dans l'optique d'une gestion intégrée; le Produit 2 initiera un processus de gestion efficace des écosystèmes et d'utilisation de la ressource; et le Produit 3 encouragera la participation des communautés à l'écotourisme par le biais de meilleures installations et formations. Les acquis escomptés sont les suivants: a) la base de la ressource forestière est recensée et sécurisée avec des fonctions bien définies et harmonisées, b) les raids des orangs-outangs sur les récoltes agricoles sont jugulés, c) de nouvelles activités sont initiées pour améliorer les moyens d'existence des communautés, d) des études sur les stocks de carbone présents dans divers types de forêts sont menées et des dispositifs d'échange des droits d'émission de carbone sont développés, e) les installations d'écotourisme culturel et de la nature sont améliorées, et f) un dispositif institutionnel destiné aux parties prenantes est créé pour la gestion de la SMCA.

(8) PD 905/19 Rev.2 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	626 760,78
Budget de l'OIBT:	\$EU	482 623,68
Gouvernement du Togo	\$EU	144 137,10

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.1: Approuvée en septembre 2019
Rev.2: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines.

Afin d'inverser cette tendance, l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a élaboré cette proposition de projet qui vise la gestion durable de cette forêt classée à travers l'identification et la matérialisation de limites consensuelles, la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel entre les acteurs et l'administration forestière, la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), la formation des acteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des terres, la création d'espaces de pâturage et de fourrage, la vulgarisation de la réglementation forestière et la promotion de la filière bois-énergie en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(9) PD 915/21 Rev.2 (F) Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	673 482
Budget de l'OIBT:	\$EU	512 402
Ce.Sa.Re.N – NGO	\$EU	161 080

Agence d'exécution: Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles – Ce.Sa.Re.N, organisation non gouvernementale

Agence de collaboration: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC); Agence béninoise pour l'environnement (ABE)

Période d'approbation: Septembre 2022

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Outre leurs fonctions culturelles, rituelles et socio-économiques, les forêts sacrées offrent au Bénin, un refuge spécial et un sanctuaire pour la biodiversité locale, qui comporte plusieurs espèces rares d'animaux et de plantes dont certaines sont inscrites sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les forêts sacrées constituent un modèle exemplaire de gestion et de conservation traditionnelles de la biodiversité. Leur protection repose sur des croyances traditionnelles ancrées dans la tradition, le pouvoir de l'autorité traditionnelle et le pouvoir des dignitaires et chefs religieux locaux.

Les sites RAMSAR 1017 et 1018 au Bénin recèlent plus de 500 forêts sacrées (FS). Malheureusement, la plupart de ces FS font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée conduisant à une dégradation dont l'ampleur est variable d'une forêt classée à l'autre. Pour endiguer cette tendance, d'importantes actions ont été mises en œuvre d'avril 2017 à mars 2020 au niveau de 42 FS dans le cadre du projet PD 754/14 Rev.3 (F) «Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin» avec le soutien de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Mais les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de ce projet restent encore fragiles et nécessitent des actions d'amélioration et de consolidation ainsi que la finalisation du processus d'intégration des FS dans le système des aires protégées. C'est dans cette logique que ce projet est élaboré pour: a) mettre en œuvre les Plans d'aménagement élaborés, b) finaliser le processus d'intégration des FS dans le système des aires protégées en délivrant un titre de propriété au nom des gestionnaires; et c) améliorer les moyens d'existence des populations locales.

(10) PD 916/21 Rev.1 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	741 347
Budget de l'OIBT:	\$EU	578 185
Gouvernement de la Colombie –	\$EU	107 362
Université de Tolima:		
Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black:	\$EU	55 800

Agence d'exécution: Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black

Agence de collaboration: Ministère de l'environnement et du développement durable

Période d'approbation: Septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Le projet a été approuvé en septembre 2021 et a été partiellement financé lors de la cinquante-septième session du CIBT en décembre 2021 (150 000 \$EU des États-Unis). Le projet attend actuellement des fonds supplémentaires pour sa mise en œuvre. Si le projet obtient au moins 200 000 \$EU supplémentaires, l'agence d'exécution pourra démarrer le projet avec sur la base d'un budget révisé.

Cette proposition de projet émane d'une préconisation du projet PD 415/06 Rev. 2 (M) «Systématisation et modélisation de l'information économique et technique en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et du marketing des produits ligneux», qui a été mis en œuvre par l'Université de Tolima dans le cadre d'un accord entre l'OIBT et le Ministère de l'environnement et du développement durable (MADS) de la République de Colombie.

Afin de remédier à ce problème, le projet a pour objectif de développement de contribuer à la mise en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration relatifs aux écosystèmes de la région colombo-Pacifique sur la base des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestiers mis en place dans le cadre d'une approche reposant sur la gestion durable. Le projet a pour objectif spécifique de lancer un processus participatif en vue d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés en tenant compte particulièrement des questions sexospécifiques pour réaliser la gestion durable des forêts naturelles secondaires et des terres collectives de Bajo Calima, en République de Colombie. Les produits escomptés du projet sont les suivants: 1) des régimes de plantation d'enrichissement en ligne et agroforestiers dans les forêts secondaires naturelles ont été mis en place et sont gérés sous la forme de surfaces pilotes; 2) les enseignants, chefs de communauté et agriculteurs formés appliquent leurs connaissances en matière d'organisation des communautés, de tâches administratives, d'utilisation, de gestion et de conservation des ressources naturelles; et 3) le programme de recherche-action est élaboré et exécuté avec la participation d'étudiants de licence et de troisième cycle de l'Université, en privilégiant particulièrement les services écosystémiques liés au changement climatique.

(11) PD 921/21 Rev.2 (F) Projet d'appui à la conservation et promotion des semences forestières au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	554 322
Budget de l'OIBT:	\$EU	447 072
Bénin (DGEFC)	\$EU	107 250

Agence d'exécution: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)

Agence de collaboration: Office national du bois (ONAB)

Période d'approbation: Septembre 2022

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

L'indisponibilité des semences forestières de qualité, notamment des essences naturelles à forte exploitation, constitue aussi un frein à l'accroissement de la production forestière et aux actions de reboisement et de conservation des sols. La Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC), qui représente la structure en charge de la gestion des ressources forestières au Bénin, ne dispose d'aucune unité d'offre de semences de caractéristiques affirmées et les pépiniéristes, pour la plupart, récoltent des semences un peu partout. Outre le peu de garanties d'obtenir une bonne production, cela donne lieu à une dissémination non contrôlée de flux de gènes pouvant avoir des conséquences écologiques graves auxquelles il faut remédier. La demande en semences forestières certifiées, tant au plan national qu'au niveau international, est grandissante et la mauvaise organisation de la filière des semences forestières constitue un frein au processus de certification des plantations forestières et au développement d'un système amélioré de production au Bénin.

Pour apporter une solution durable à cette situation, la DGEFC a initié le présent projet d'étude dans l'optique de mettre en place une unité semencière de conservation et de promotion des semences d'essences forestières au profit du Bénin. Ce projet vise à améliorer l'accès des différents acteurs (agriculteurs, planteurs privés, populations locales et autres) aux semences forestières.

(12) PD 929/22 Rev.1 (F) Élaboration de modèles de gestion sylvicole pour une restauration des forêts fondée sur le recours à des arbres semenciers en vue de la régénération naturelle et artificielle dans la province de Tahuamanu, au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,911 612
Budget de l'OIBT:	\$EU	1,061 040
CNF	\$EU	850 572

Agence d'exécution: Chambre forestière nationale (CNF) / Université nationale agronome de La Molina (UNALM)

Agence de collaboration: Ministère du développement agricole et de l'irrigation (MIDAGRI)
Service national des forêts et de la faune (SERFOR)
Ministère de l'environnement (MINAM)
Associated Nature and Development Consultants (CANDES)
Autorité régionale des forêts et de la faune de Madre de Dios
Concessions forestières et communautés autochtones de la région

Période d'approbation: Septembre 2022

Date de lancement et durée: À déterminer / 37 mois

Ce projet vise à gérer les aspects sylvicoles liés aux arbres semenciers, déterminer une procédure qui encouragera la production de graines et la régénération naturelle et artificielle, ce qui conduira à la restauration des populations d'essences récoltées dans l'optique du prochain cycle d'exploitation en assurant que ces arbres offrent la qualité et la quantité de bois souhaitées dans les zones en gestion forestière.

Les résultats du projet contribueront au développement d'un système sylvicole qui sera appliqué à la restauration des populations d'essences commerciales dans les surfaces faisant l'objet de plans de gestion forestière et de plans d'exploitation, ce dont les concessions forestières et les communautés autochtones bénéficieront de manière directe. De plus, la méthodologie mise au point pourra être reproduite dans d'autres régions forestières du pays, contribuant ainsi au développement forestier national.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un (1) avant-projet approuvé est en cours d'exécution. Dans le présent rapport, les avant-projets sont regroupés en trois catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	89 200
Budget de l'OIBT:	\$EU	65 000
Benin (CPDRN):	\$EU	24 200

Agence d'exécution:	Centre de promotion du développement local et de gestion durable des ressources naturelles (CPDRN)
Agence de collaboration:	Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)
Période d'approbation:	Septembre 2021
Date de lancement et durée:	Avril 2022 / 10 mois

Cet avant-projet de 10 mois a été approuvé en septembre 2021 via le système d'approbation électronique et il a été partiellement financé à hauteur de 65 000 \$EU (au lieu de 81 984 \$EU) lors de la cinquante-cinquième session du CIBT en novembre 2022, grâce à une généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. L'avant-projet a été révisé pour réajuster les coûts de mise en œuvre en fonction du montant garanti de 65 000 \$EU et la version révisée a été approuvée par le biais du processus électronique de non-objection en février 2022. L'accord d'avant-projet avait été signé par toutes les parties en mars 2022 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été opéré en avril 2022.

L'objectif de développement de l'avant-projet est de contribuer à la gestion durable des forêts privées au Bénin pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Son objectif spécifique est de recueillir des données en vue d'élaborer un projet de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin. Les principaux produits escomptés de cet avant-projet sont: i) des informations de base sur les plantations privées et communautaires sont disponibles; ii) un projet de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin est élaboré et soumis à l'OIBT.

Depuis le démarrage de l'exécution de l'avant-projet et conformément au dernier rapport d'avancement de l'avant-projet, l'état d'avancement de sa mise en œuvre peut se résumer principalement comme suit:

- Une équipe pluridisciplinaire, appuyée par un consultant en études d'inventaire des plantations privées et communautaires et un autre consultant en études socio-économiques, avait été mise en place pour la mise en œuvre de cet avant-projet, avec la participation des acteurs locaux.
- Une série de consultations a eu lieu pour favoriser l'appropriation locale des actions afin de renforcer la gestion des plantations forestières privées. Les données recueillies seront exploitées pour analyser les conditions nécessaires pour améliorer la gestion des plantations forestières privées.
- Des visites de terrain et des échanges avec les parties prenantes ont été organisés dans le but de dresser la liste des plantations forestières susceptibles d'être couvertes par le futur projet qui découlera de la mise en œuvre de cet avant-projet

L'élaboration d'un projet de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin s'appuiera sur les informations et données recueillies par les consultants susmentionnés. L'ébauche de proposition de projet, élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de son avant-projet, sera soumise à l'examen des parties prenantes concernées lors d'un atelier technique qui se tiendra d'ici la fin de la mise en œuvre de l'avant-projet.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PPD 198/21 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts-galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	114 704
Budget de l'OIBT:	\$EU	91 504
Bénin (DGEFC):	\$EU	23 200

Agence d'exécution: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)

Agence de collaboration: Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF)
 Période d'approbation: Septembre 2021
 Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

La Réserve de biosphère du delta du Mono (RBDM) fait partie intégrante du site RAMSAR 1017 au Bénin. Il s'agit donc d'une zone humide d'importance internationale qui fait partie du bassin du fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. La RBDM est une réserve communautaire constituée de six aires communautaires de conservation de la biodiversité que sont l'aire de la Bouche du Roy, l'aire du Lac Toho, l'aire de la forêt de Naglanou, l'aire du lac Adjamé, l'aire du lac Togbagji et l'aire de la forêt marécageuse de Dévé.

Cette zone écologique comporte des forêts-galeries (FG) qui abritent des espèces de faune et de flore figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La biodiversité de cet espace est aujourd'hui en proie à une dégradation avancée qui résulte de pressions anthropiques (installation d'habitations humaines, défrichement anarchique des terres à des fins agricoles, surexploitation des ressources halieutiques, etc.) et naturelles (changement climatique, ensablement des cours d'eau et plans d'eau). Il est donc urgent de mettre en place un système de gestion et de protection de ces FG. Afin de remédier à ce problème, cet avant-projet a été élaboré en vue de rassembler les informations nécessaires pour procéder à un état des lieux des forêts-galeries dans la perspective de préparer un document de projet complet pour la restauration et la gestion durable des forêts-galeries. Les principaux produits escomptés sont : i) les informations de base sur les forêts-galeries de la RBDM sont disponibles, et (ii) un projet d'appui à la gestion durable de ce site est élaboré et soumis à l'OIBT.

TRAVAUX EN COURS AU TITRE D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL (PTB)

(1) PP-A/56-341-A Appui à des groupes de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase 2

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	103 331
Budget de l'OIBT:		\$EU	89 581
Soka Gakkai (SG):	\$EU	89 581	
REFACOF:		\$EU	13 750

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Date de lancement et durée: Avril 2022 / 12 mois

Cette Activité du PTB d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. Cette seconde phase de l'Activité du PTB a été intégralement financée par *Soka Gakkai International* (SGI) en janvier 2022, à l'issue d'un processus fructueux de concertation entre l'OIBT et SGI, qui a reposé sur la note conceptuelle et le profil préparé par l'Agence d'exécution (REFACOF) conformément au cadre et aux exigences du donateur financier (SGI). Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de la seconde phase de cette Activité du PTB a été dûment signé par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT) en mars 2022, et le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en avril 2022.

La deuxième phase de cette Activité du PTB vise à consolider et à pérenniser l'appui à des groupes de femmes dans deux des départements les plus pauvres du Togo, Blitta et les Lacs, où la restauration forestière et des plantations d'enrichissement seront opérées sur les parcelles identifiées mises à disposition par la chefferie de deux villages (Agouegan dans le département des Lacs et Pagala-gare dans le département de

Blitta). Il vise spécifiquement à contribuer à la sécurité alimentaire, à répondre à leurs besoins en bois de feu et à générer des revenus à partir de produits forestiers ligneux et non ligneux, y compris les cultures vivrières associées aux activités agroforestières, ce tout en autonomisant les groupes de femmes impliqués dans la mise en œuvre de la deuxième phase de cette Activité du PTB.

Sur la base des informations de l'agence d'exécution (REFACOF) et de son dernier rapport, les principales avancées de cette activité du PTB peuvent être résumées comme suit:

- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été initiées par le REFACOF-Togo, en tant qu'Agence d'exécution, afin d'assurer la participation des acteurs concernés (groupes de femmes, chefferies traditionnelles, administration nationale et locale des forêts, ODEF, etc.), y compris ceux impliqués dans la mise en œuvre de la phase précédente de cette Activité du PTB.
- Des réunions avec les groupes de femmes ont été initiées aux fins de sélectionner les essences qui seront utilisées dans les activités de restauration des paysages forestiers sur les nouveaux sites situés dans les deux départements cibles (Blitta et Les Lacs), ainsi que les cultures vivrières qui seront associées aux arbres dans les plantations agroforestières.
- Les pépinières de production de plants, qui ont été exploitées lors de la mise en œuvre de la phase précédente, ont fait l'objet d'un entretien spécifique de la part des groupes de femmes, impliqués à la fois en tant que bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre.

Les membres des groupes de femmes, qui sont à la fois bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre, ont été bien organisés lors de la mise en œuvre de la phase précédente de cette Activité du PTB. Elles ont pu mettre à profit les compétences acquises, notamment les techniques de production de plants, de reboisement et d'agroforesterie, qui seront utiles au bon déroulement de la phase 2 de cette Activité du PTB.

(2) PP-A/56-342-A Renforcement des normes de la GDF et du cadre de la légalité du bois au Myanmar

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	518 790
Budget de l'OIBT:		\$EU	378 930
Japon:	\$EU	378 930	
MFCC (en nature):		\$EU	139 860

Agence d'exécution: Comité de certification des forêts du Myanmar (*Forest Certification Committee—MFCC*)

Date de lancement et durée: January 2021 / 24 mois

L'accord d'activité a été signé le 7 janvier 2021 par l'OIBT et le Comité de certification des forêts du Myanmar (MFCC) dans l'objectif de soutenir le développement de solutions pratiques pour apporter des garanties de durabilité et de légalité, y compris l'élaboration/la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts et le développement/la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables dans le cadre du Programme OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux.

L'objectif de l'activité est de contribuer à mettre en place la gestion durable des forêts au Myanmar en renforçant les dispositifs nationaux de certification de la gestion forestière et de la chaîne de contrôle ainsi que le système de vérification de la légalité du bois. Elle traitera les défis auxquels le Myanmar est confronté sur le plan de l'accès au marché du bois et s'attachera à améliorer en continu le dispositif de certification forestière du Myanmar (MFCS) ainsi que le système d'assurance de la légalité du bois du Myanmar (MTLAS), en veillant à ce que leur mise en œuvre soit efficace et efficiente. D'importantes interventions de renforcement des capacités, y compris l'application de codes QR pour le suivi des grumes, seront mises en œuvre pour développer la robustesse des mécanismes et des infrastructures qui sous-tendent les dispositifs de certification du bois au Myanmar. La consultation élargie des parties prenantes et les processus internationaux des meilleures pratiques faciliteront l'élaboration des normes et systèmes en favorisant un environnement de confiance mutuelle et d'appropriation au sein des parties prenantes à la foresterie.

Depuis la cinquante-cinquième session du Comité, le projet a principalement progressé sur les aspects suivants:

- Le Conseil national des normes a approuvé le 16 mai 2022 les «Critères et indicateurs du Myanmar pour la certification de la gestion forestière (2020)» sous la forme de la Norme nationale du Myanmar (MMS 32:2022 Critères et indicateurs du Myanmar pour la certification de la gestion forestière) afin de faciliter le développement de la certification de la GDF.
- Le MTLAS révisé (version préliminaire) est maintenant soumis à la consultation publique après son approbation par le MFCC le 28 juin 2022. Des tables rondes d'experts organisées pour mettre à jour et combler les lacunes du MTLAS ont discuté de la possibilité d'une surveillance indépendante par une tierce partie dans l'évaluation du MTLAS.
- Des consultations et des examens sont en cours pour mettre au point un système de suivi numérique du bois. Une entreprise a été engagée pour développer un logiciel, depuis le sciage des grumes jusqu'à l'exportation.
- Le MFCC a travaillé et collaboré avec des représentants du Programme de reconnaissance des dispositifs de certification forestière (PEFC) International et du PEFC Asie du Sud-Est, et des réunions régulières ont été organisées pour assurer le soutien continu du PEFC aux activités de projet en cours et dégager des synergies entre les partenaires du projet. En outre, le MFCC a participé à de nombreux webinaires, notamment sur les normes et les outils du PEFC et sur l'expansion de la certification groupée grâce à la collaboration au sein de l'alliance PEFC.

* * *